



Ville de Vitry-sur-Seine
QUOTIENT FAMILIAL année scolaire 2023/2024
Dossier à compléter et à retourner obligatoirement

N° DOSSIER S.A.F. :

QUOTIENT FAMILIAL EN COURS :

N° allocataire CAF :

VOUS :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

94400 VITRY-SUR-SEINE

DATE ET LIEU DE NAISSANCE A :

TELEPHONE DOMICILE : TELEPHONE PORTABLE :

TELEPHONE EMPLOYEUR : EMAIL :

PROFESSION :

Nom et adresse de l'employeur :

SITUATION FAMILIALE : CÉLIBATAIRE MARIÉ(E) UNION LIBRE PACSÉ(E)

DIVORCÉ(E) SÉPARÉ(E) VEUF(VE)

DATE DU DIVORCE : .../.../..... SEPARÉ depuis le : .../.../.....

VOTRE CONJOINT : NOM (de Jeune Fille) et PRÉNOM

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : à Tél. portable

PROFESSION : TELEPHONE EMPLOYEUR :

EMAIL :

Nom et adresse de l'employeur :

ENFANTS SCOLARISÉS À CHARGE OU EN BAS ÂGE : ** A compléter obligatoirement dans tous les cas

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE	ECOLE (nom de l'école* - ville)

* si demande de prise en charge repas pour enfants scolarisés hors commune, cocher la case :

Si vous acceptez le plein tarif, ne pas joindre de documents et cocher la case :

Fait à :

le

Signature :

NE PAS REMPLIR – CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

RESSOURCES

IMPOTS DECLARES:

RESPONSABLE 1 : _____ : 12 = _____

RESPONSABLE 2 : _____ : 12 = _____

SALAIRES si besoin

RESPONSABLE 1 : _____ / _____ / _____ =

RESPONSABLE 2 : _____ / _____ / _____ =

PRESTATIONS FAMILIALES :

A.F. C.F. P.A.J.E. PRE PARE A.S.F. P.A A.P.L. A.A.H. R.S.A.

_____ TOTAL _____

AUTRES REVENUS : (loyers perçus, pension veuvage, etc...) _____

PENSION ALIMENTAIRE REÇUE : _____

PENSION(S) ou RETRAITE(S): _____

DÉDUCTIONS OU CHARGES :

LOYER PRINCIPAL _____

CREDIT EN COURS PROPRIETAIRE _____

FORFAIT LOGEMENT si besoin : _____

PENSION ALIMENTAIRE VERSÉE : _____

M. : _____

Mme : _____

Nombre d'adultes : _____

Nombre d'enfants : _____

Nombre de parts : _____

QUOTIENT FAMILIAL :

FAIT LE,

NOM DE L'AGENT :

Avis important : (article 27 de la loi du 6 janvier 1978).

Les renseignements nominatifs fournis dans ce questionnaire sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique. Pour tous renseignements relatifs :

- 1) Au caractère obligatoire ou facultatif des renseignements demandés ;
- 2) Aux conséquences éventuelles d'un refus de réponse ;
- 3) Aux destinataires des informations recueillies ;
- 4) A l'existence d'un droit d'accès au contenu des fichiers et aux possibilités de leur rectification éventuelle.

Les personnes intéressées peuvent adresser une demande écrite à Monsieur le Maire de la ville de Vitry en rappelant le service concerné.